

Department of Education and Early
Childhood Development /
Ministère de l'Éducation et du
Développement de la petite enfance
P.O. Box /C.P. 6000
Fredericton, NB E3B 5H1

Date : December 23, 2021 / Le 23 décembre 2021

To/Dest. : Operators, Early Learning and Childcare facilities / Personnes exploitantes,
Garderies éducatives

From/Exp. : George Daley, Deputy Minister
Marcel Lavoie, sous-ministre

Subject/Objet : **Support plans to address concerns | Plans de soutien afin de répondre à vos inquiétudes**

Dear Operators,

As indicated in our correspondence to you on December 17, 2021, we are following up with progress on the Winter Plan. We are still in the process of identifying how government could help alleviate the pressures on early learning and childcare. Below are two items on which we have made progress in response to concerns you've raised.

Point of Contact Test (POCT)

As operators you have indicated it was challenging to access POCT kits for your staff as distribution centres are closed when you are available for picking up your kits. The Department of Education and Early Childhood Education partnered with the Department of Health to secure POCT kits for facilities that were not able to procure these kits for their staff through regular channels. Operators who responded to the survey and have asked for testing kits should receive the kits this week. If you need further kits, please connect with the distribution centres.

Chères exploitantes et exploitants,

Comme nous l'avons indiqué dans la correspondance que nous vous avons adressée le 17 décembre 2021, nous suivons les progrès réalisés à l'égard du Plan d'hiver. Nous sommes encore en train de déterminer comment le gouvernement pourrait aider à alléger les pressions sur les garderies éducatives. En réponse aux préoccupations que vous avez soulevées, vous trouverez ci-dessous deux points sur lesquels nous avons fait des progrès.

Trousses de tests de dépistage rapide

Vous nous avez dit qu'il était difficile d'accéder aux trousse de tests de dépistage rapide pour votre personnel, car les centres de distribution sont fermés lorsque vous êtes disponibles pour passer les prendre. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et le ministère de la Santé ont travaillé en étroite collaboration afin de fournir des trousse de tests de dépistage rapide aux établissements qui n'ont pas été en mesure de s'en procurer pour leur personnel par les moyens réguliers. Les personnes exploitantes qui ont répondu au sondage et demandé des trousse de tests devraient les recevoir cette

One Symptom

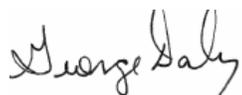
We would like to clarify the directive of children and staff with one symptom and the requirement to not attend or work in childcare. As discussed with the Department of Health, the directive applies to a **new or worsening COVID symptom**. If a worsening symptom develops, a child or staff member are not permitted to attend childcare facilities. In that case, the child or staff member are only permitted to return to the facility once they receive a negative PCR result or after an isolation period of 14 days.

In the instances where a child or staff member have a known symptom that is constant and recurring, such as seasonal allergies, or are following Public Health guidance and have continued symptoms following a negative PCR, they are able to continue to attend the child care facility and no additional COVID-19 test is required.

The Department will continue to work on efforts to alleviate some of the other identified pressures on early learning and childcare system.

Our sincerest thanks to you and your staff for your continuous efforts through this difficult year. We will continue to keep you updated on our progress to support you in January 2022.

Wishing you and your staff happiness and health in 2022.



George Daley
Deputy Minister

semaine. Si vous avez besoin d'autres troussees, veuillez vous adresser aux centres de distribution.

Un symptôme

Nous aimerions clarifier la directive concernant les enfants et le personnel présentant un seul symptôme et l'obligation de ne pas fréquenter ou travailler dans une garderie éducative. Comme convenu avec le ministère de la Santé, la directive s'applique lors de l'apparition **d'un nouveau ou de l'aggravation d'un symptôme de la COVID-19**. En cas d'apparition ou d'aggravation d'un symptôme, l'enfant ou le membre du personnel n'est pas autorisé à fréquenter les garderies. Dans ce cas, l'enfant ou le membre du personnel n'est autorisé à retourner à l'établissement qu'après avoir reçu un résultat négatif au test PCR ou après une période d'isolement de 14 jours.

Lorsqu'un enfant ou un membre du personnel présente un symptôme connu qui est constant et récurrent, comme des allergies saisonnières, ou suit les conseils de la Santé publique et présente des symptômes persistants après un test PCR négatif, il peut continuer à fréquenter la garderie et aucun test COVID-19 supplémentaire n'est nécessaire.

Soyez assurés que le Ministère continue de tout mettre en œuvre pour trouver des moyens permettant d'alléger certaines des pressions sur le système de garderies éducatives.

Nous tenons à vous remercier pour votre persévérance au cours de cette année difficile et continuerons à vous tenir au courant du progrès des mesures que nous prendrons pour vous soutenir en janvier 2022.

Nous vous souhaitons, ainsi qu'à votre personnel, bonheur et santé pour l'année 2022.



Marcel Lavoie
Sous-ministre